

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE
COURSE**

**HABITABLES 2021-2024
C N L R – 02/04/2023**

**REGATE
DES FILIÈRES**

Grade : 5C - Code : C



- 1 Horaire des marées : La Rochelle Palice – dimanche 02 avril 2023 – BM 09h46 coef : 49
- 6. PROGRAMME DES COURSES**
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 08h25
- 9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est le suivant :**
Départ suivant § 12
Bouée MARIE-ANNE à laisser à bâbord
Contournement des Filières des Basques dans le sens horaire ou anti horaire.
Bouée MARIE-ANNE à laisser à tribord.
Passe montante du pont de l'île de Ré.
Bouée Sud Filières du Pertuis Breton à laisser à bâbord.
Passe descendante du pont de l'île de Ré.
Bouée MARIE-ANNE à laisser à bâbord.
Arrivée suivant § 14
- 10. MARQUES**
- 10.1 Les marques sont :
Bouée W Minimés.
Bouée Marie-Anne.
Filières des Basques.
Passe Montante du pont de l'île de Ré
Bouée Sud Filières du pertuis Breton (46° 14' 553 N – 1° 19' 185 W)
Passe descendante du pont de l'île de Ré.
- 11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice le Lavardin et ses balises ou les filières.
- 12. LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ sera entre : **Bouée W MINIMÉS à laisser à bâbord et une bouée orange CNLR à laisser à tribord.**
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.
- 14. L'ARRIVEE**
- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre : **La bouée W Minimés à laisser à bâbord, à maximum trois longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée au comité de course**
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

18. CLASSEMENT

Temps sur temps avec cvl si nécessaire.

19. REGLES DE SECURITE

(rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses, voir le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1 CANAL VHF 8

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.**22. BATEAUX OFFICIELS**

Le bateau officiel identifié est le FIRST 34.7, DJAILOLO II, portant le pavillon CNLR.

28. PRIX

Des prix seront décernés *à chaque bateau suivi du pot de l'amitié au club, 30 mn environ après l'arrivée du dernier bateau.*

ARBITRE DESIGNE

Président du comité de course : Francis CHABEAU 06 08 83 30 21